

# **2019-UNAT-946, Tosi**

## Décisions du TANU ou du TCNU

À la suite d'un appel de l'appelant et du secrétaire général, il y a eu un nouvel appelant de l'appelant. En tant que question préliminaire, UNAT a rejeté l'appelant de l'appelant comme non à recevoir, car l'appelant a déjà eu l'occasion de déposer son propre appel indépendant et l'appel de l'appel a semblé être une tentative de compléter son appel. Sur l'appel du Secrétaire général dans l'affaire n ° UNT / NBI / 2015/095 lié à l'accord de règlement de l'émission, Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en droit sur la création de la demande, car elle avait fondé sa conclusion sur le fond en tant que Bénéfice en tant que Un précédent de condition pour constater que la demande a été déposée en temps opportun et était donc à recevoir. Unat a jugé qu'en atteignant sa conclusion concernant le dernier jour pour la mise en œuvre de l'accord de règlement, Undt a commis une erreur en droit. Unis a confirmé l'appel du Secrétaire général et a rejeté les questions soulevées concernant l'accord de règlement pour des motifs de créance car il avait été dérangé. Sur l'appel de l'appelant dans le cas n ° UNT / NBI / 2016/023 et le non-respect présumé d'exercer la juridiction investie dans l'UNDT concernant la conduite interdite, Unat a jugé que la considération de l'UNT a satisfait à l'exigence d'inclure des raisons énoncées et qu'il n'y avait pas d'erreur justifiant la justification une éventuelle détention provisoire pour des considérations supplémentaires de la question. Sur les questions de création, Unat a jugé que la demande concernant la détermination du Bureau de l'éthique était barrée dans le temps, mais à l'examen des deux autres décisions contestées (représentant spécial du secrétaire général et sous-secrétaire général, Département de soutien au terrain) dans la demande , la demande était à recevoir *ratione materiae*. Notant que certaines des réclamations de l'appelant concernant des faits présumés survenus après la publication des décisions administratives pertinentes ont été émises et qu'il serait une interprétation exagérée de considérer les questions que l'appelant avait avec son manager signifiait qu'il ferait l'objet d'une conduite interdite par cela Le directeur, unat, a jugé que l'appelant n'a pas montré que UNT avait commis une erreur de droit, de fait ou de procédure pour parvenir à sa décision. Immédiatement l'appel du Secrétaire général et

annulé le jugement de l'UND. UNAT a rejeté l'appel et l'appel d'appel de l'appelant.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté (i) la non-renouvellement de sa nomination à durée déterminée et (ii) la mise en œuvre d'un accord de règlement dans une demande UNT et il a également soumis une deuxième demande de la DTN alléguant la discrimination et les mauvais traitements ). Undt a rejeté ses réclamations contre son ancien fro, mais a constaté que l'administration avait agi de mauvaise foi et en violation de l'esprit de l'accord de règlement. Undt a annulé la décision non renouvelable et accordé une compensation.

## Principe(s) Juridique(s)

Une partie n'a pas le droit de faire appel à deux fois le même jugement. Dans les situations où un accord de règlement est silencieux quant à la date de mise en œuvre, la date limite de dépôt d'une demande est interprétée comme 90 jours après le 30e jour à compter de la date de la signature de l'accord, ce qui est conforme aux dispositions de la loi sur la loi sur la médiation sur la médiation les accords.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel accordé

## Applicants/Appellants

Tosi

## Entité

MONUSCO

## Numéros d'Affaires

2019-1239

2019-1240

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Jan 2021

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Bureau de la Déontologie

Représailles

Compétence / recevabilité (TANU)

Appel

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Temporel (ratione temporis)

Management Evaluation

Time limit

Non-renouvellement

Motif arbitraire ou abusif

## Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2005/21

#### TANU Règlement de procédure

- Article 18.1
- Article 9

#### TANU Statut du Tribunal

- Article 2.5
- Article 8.3

#### TCNU Statut

- Article 11
- Article 8.1
- Article 8.1(a)
- Article 8.2

### Jugements Connexes

UNDT/2019/003